

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2012/11/12/2012029531/justel>

Dossier numéro : 2012-11-12/12

Titre

12 NOVEMBRE 2012. - Arrêté ministériel déterminant le nombre de périodes à consacrer annuellement aux formations en alphabétisation, en français langue étrangère et donnant accès au certificat d'études de base

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 20-12-2019 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 11-12-2012 page : 79439

Entrée en vigueur : 01-01-2013

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). Les périodes à consacrer [\[1\]](#) annuellement [\[1\]](#) aux formations en alphabétisation, en français langue étrangère et donnant accès au certificat d'études de base sont fixées à 20 000 périodes B prises sur la dotation de l'Enseignement de Promotion sociale [\[1 ...\]](#) [\[1\]](#).

(1) <AM 2019-10-31/04, art. 1, 002; En vigueur : 01-09-2019>

[Art. 2](#). Les critères et les modalités relatives pour l'octroi des périodes aux Etablissements d'enseignement de Promotion sociale sont définis comme suit :

- 1° 3 200 périodes B seront destinées aux formations en milieu carcéral;
- 2° pour le reliquat de 16 800 périodes B, les établissements peuvent introduire des demandes en alphabétisation, français langue étrangère et/ou en certificat d'études de bases.

[Art. 3](#). [\[1\]](#) La liste des unités de formation éligibles, en ce compris leur ordre de priorité, est la suivante :

- 1° Alphabétisation et Français langue Etrangère :
 - Alphabétisation niveau 1 sous numéro code 031001U11D1 ;
 - Alphabétisation niveau 1A sous numéro de code 031007U11D1 ;
 - Alphabétisation niveau 1B sous numéro de code 031008U11D1 ;
 - Alphabétisation niveau 2 sous numéro de code 031002U11D2 ;
 - Alphabétisation niveau 3 sous numéro de code 031003U11D1 ;
 - Alphabétisation niveau 4 sous numéro de code 031004U11D1 ;
 - Introduction à la langue française orale pour non francophone sous numéro de code 730678U11E1 ;
 - Préparation à l'apprentissage du Français Langue Etrangère - niveau A (UEDA) sous numéro de code 730601U11D2 ;
 - Préparation à l'apprentissage du Français Langue Etrangère - niveau B (UEDB) sous numéro code 730602U11D2 ;
 - A titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2020: Français langues étrangères - niveau débutant UF DA sous numéro de code 730601U11D1 ;
 - A titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2020: Français langues étrangères - niveau débutant UF DB sous numéro de code 730602U11D1.
- 2° Certificat d'études de base :
 - Certificat d'études de base - citoyenneté sous numéro de code 050204U11D1 ;